



La Lettre du CAD

N°006 ■ Brazzaville, le 04/05/2022



Annonce

« La Lettre du CAD » est un bulletin d'information et de promotion des activités, analyses et réflexions du Centre d'Actions pour le Développement. Ce bulletin est gratuit.

Application **#NAMONI** disponible sur Play Store
Mai, Forum pour la démocratie et l'Etat de droit à Ouessou.

Mai, lancement de la campagne sur l'interdiction d'exportation des grumes dans la zone CEMAC avec notre partenaire EIA

Mai, structuration des membres CAD à Ouessou

Juin, une mission de travail à Dolisie

Juin, structuration des membres CAD à Nkayi

Dans ce numéro

P. 2

Cartographie des violations, disparitions forcées, nous lançons la campagne, Nos actions et impacts.

P. 3

1^{ère} édition Forum pour la démocratie, le Pardon, #NAMONI- une application mobile de signalisation des VDH.

P.4

Chancelia Delfry MOULONDA : l'arbitraire le plus complet, les autochtones n'ont pas de terres.

Atteintes aux droits humains, 1^{er} trimestre 2022

Janvier-mars 2022, le CAD a documenté 146 atteintes aux droits humains soit une violation toutes les 15 heures. Bien entendu, ces chiffres ne reflètent guère la réalité. La situation est beaucoup plus préoccupante au regard de notre faible capacité à couvrir le pays. La répartition géographique montre une concentration dans la ville de Brazzaville. Il nous faut élargir notre capacité à documenter.

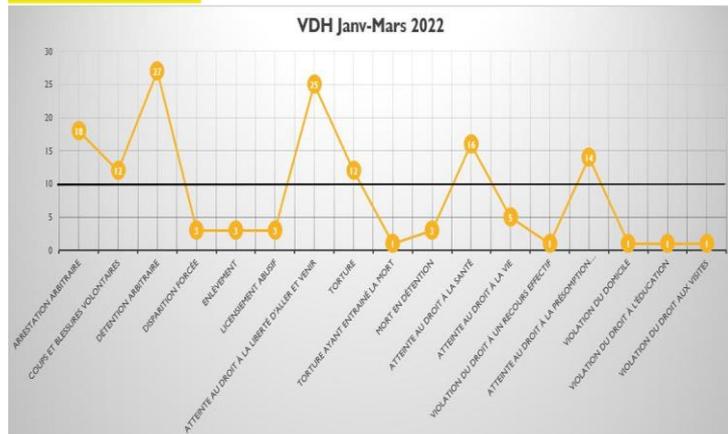
“ 146 atteintes aux droits humains entre janvier et mars 2022 soit une atteinte toutes les 15 heures.”

Centre d'Actions pour le Développement



VDH JANV-MARS 2022

146



Guerschom GOBOUANG

NOS ACTIONS ET IMPACTS

Le 8 février 2022, devant la presse, la Ministre de l'économie forestière a fixé les directions départementales sous tutelle sur les 9 priorités à relever dans les 100 jours à compter du 25 janvier 2022.

Les 9 priorités sont contenues dans la circulaire <https://mcusercontent.com/030eaece009357decfd689fdc/files/f7aaba8c-62a6-6322-03b3-84f654a0e263/Lettre du MEF 00016.pdf>

Des mesures fortes au regard des problèmes qui minent le secteur forestier GOVERNANCE FORESTIERE : LE CAD SE DIT SATISFAIT DES MESURES ANNONCÉES PAR LA MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE (mailchi.mp) Elles ont été assurément influencées par notre note de position <https://www.cad-cg.org/publications/actualites/forets-convention-congo-deja-wood-industry-et-etat-congolais-un-contrat-de-dupes/>

Disparitions forcées, nous lançons la campagne

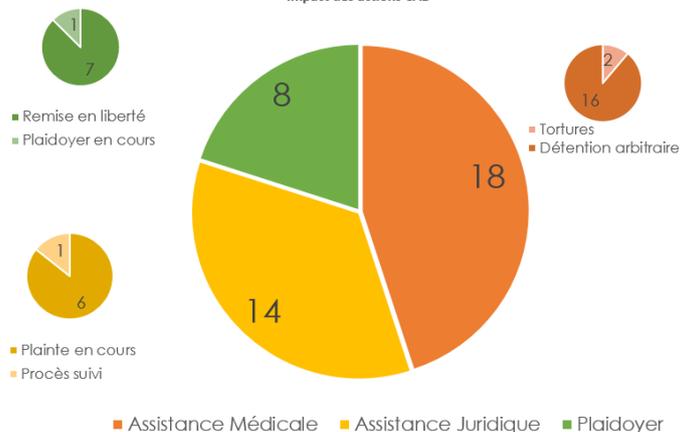
« Les bébés noirs sont des terroristes. Nous allons les combattre et nous allons les nuire », déclarait le Procureur de la République André Ngakala Oko : "Les bébés noirs sont des terroristes. Je dis bien les bébés noirs ne sont que des terroristes" - Ici Brazza. Elles sont nombreuses des familles au Congo qui n'ont plus de nouvelles de leurs proches. C'est au regard de l'ampleur de la situation, notamment dans le cadre de la lutte barbare contre le phénomène du banditisme que le CAD a lancé le 24 février dernier une campagne essentiellement digitale en faveur de la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Pourtant, en 2018, le pays s'est engagé à ratifier la Convention. Le CAD ambitionne d'ici à décembre 2022 la mise en place du processus en vue de cette ratification. Plusieurs actions ont été déjà réalisées. On peut citer la lettre ouverte signée par 8 ONGs nationales et internationales. Lettre-ouverte-Ratification-de-la-Convention-FINAL.pdf (cad-cg.org) La CNDH a accepté d'accompagner ce plaidoyer. Campagne pour la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. – CAD Congo Brazzaville (cad-cg.org)

Dimitri SOBEKELA

Nos actions et impacts en 2022



Impact des actions CAD



1^{ère} édition Forum pour la démocratie



Le CADA organisé le 23 avril à Pointe-Noire la première édition du Forum pour la Démocratie et l'Etat de droit au Congo. 57 personnes ont répondu présentes dont 10 femmes. Après la présentation du Forum et une réflexion sur la participation de tous à la co-construction de la démocratie et l'Etat de droit par Guerschom GOBOUANG, Trésor NZILA a partagé avec l'auditoire la nécessité de l'approche basée sur les droits humains pour la réalisation du changement social. S'en est suivi la parole des acteurs puis une discussion avec les participants sur les droits et libertés.

En ateliers, les participants ont analysé les points bloquant la participation citoyenne, l'exercice des libertés collectives, l'importance des réseaux sociaux dans l'élargissement de l'espace civique et proposé des solutions. En plénière, toutes ces questions ont été débattues. L'événement qui était une grande première, devrait être réédité sur l'ensemble du territoire national et ouvert au plus grand nombre.

En attendant, les participants ont créé un groupe Facebook dénommé Forum pour la démocratie où ils poursuivront leur réflexion. Pour clore les travaux, l'Appel de Pointe-Noire, communiqué interpellant chaque citoyen et chacun des dirigeants a été lu, amendé et adopté par les participants.

Enfin, s'il faut retenir une chose de ce forum c'est combien la jeunesse congolaise a soif d'un environnement favorable à l'expression de ses opinions.

Le prochain Forum se tiendra à Ouesso, Département de la Sangha dans la partie Nord du pays.

Auguste M.

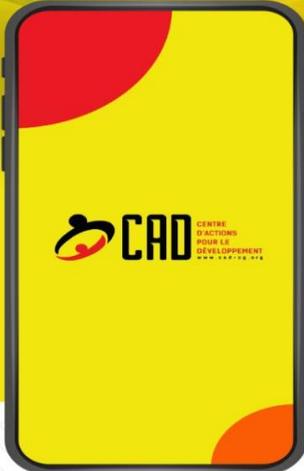
Et si vous demandez pardon ?

Au mois de mars, après une coupure de courant, le président nigérian Muhammadu Buhari, a reconnu l'ampleur du supplice subi par le peuple nigérian et présenté des excuses à ses compatriotes, dans une lettre publique. Ce geste simple peut nous paraître surprenant en République du Congo tant la pratique est rare. Ni les délestages répétés, ni le supplice des jeunes sous le viaduc de Kintélé n'ont réussi à sortir les dirigeants de leur silence complice. Pourtant, les excuses, lorsqu'elles sont sincères, permettent d'avoir des relations apaisées entre celui qui les présente et celui qui les reçoit. Par les excuses, le fautif reconnaît son erreur, démontre qu'il est conscient de sa responsabilité et s'engage à faire mieux. Ce faisant, on reconstruit la confiance. Et c'est la confiance qui est abîmée au Congo Brazzaville quand les gouvernants s'enferment dans le silence alors que les droits des gouvernés sont en souffrance.

Mawakani Milandou

« NA MONI », une application mobile de signalisation des atteintes aux droits humains

« NA MONI » UNE APPLICATION DE SIGNALISATION DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS AU CONGO



SIGNALER UNE VIOLATION AVEC « NA MONI » PERMET AU C.A.D DE :

- APPORTER UNE ASSISTANCE À (AUX) LA VICTIME(S)
- ACCOMPAGNER LES VICTIMES DANS LA RECHERCHE DE SOLUTIONS DURABLES
- MENER DES ACTIONS DE PLAIDOYER POUR DEMANDER DES MESURES CORRECTIVES

GRACE A VOUS, LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS PEUVENT RECULER

GET IT ON Google Play

www.namoni.xyz

+242 05 533 07 63

06 607 20 25

242cad

242cad

1620, avenue des Trois Martyrs, entre la pharmacie Jagger et l'arrêt de bus Papa Caz-Batignolles.

« NA MONI » s'invite dans les mains de chaque congolais pour réduire la distance entre les citoyens et le CAD : où que vous soyez, nous sommes avec vous. Avec votre téléphone, vous êtes notre témoin.

<https://play.google.com/store/apps/details?id=cg.paycash.m>

Chancelia Delfry MOULOUNDA : l'arbitraire le plus complet

En se rapprochant des centres pénitentiaires, on constate que plusieurs détenus sont largement en dépassement du délai de détention préventive sans jugement pour certains et sans jamais avoir été présentés devant un magistrat instructeur pour d'autres. La lenteur dans le traitement des dossiers est aussi à l'origine des violations des droits des personnes incarcérées. La détention qui est une mesure exceptionnelle devient un principe et on a l'impression de se retrouver dans un Etat où la notion de liberté n'existe pas.

Le cas de Moulounda Delfry Chancelia en détention illégale depuis le 5 février 2021 pour des faits supposés d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat est parlant. Elle est aujourd'hui à 14 mois sans jugement. Dans le but de rompre avec l'impunité dont bénéficient des magistrats, nous avons porté plainte devant la Cour suprême pour violation intentionnelle des libertés individuelles contre les fonctionnaires de l'Etat en charge du dossier. Notre plainte a été déposée à la cour suprême le 19 avril 2022.

« Mon enfant a fait déjà 14 mois en détention préventive, quand je vais pour le suivi du dossier au cabinet d'instruction, le juge est toujours occupé. Il n'y a aucune communication. Mon enfant pourri en détention. » Parent de Chancelia Par ailleurs, pour donner un large écho à la situation, nous avons mobilisé les mécanismes d'urgence des Nations unies, notamment le Groupe de travail des Nations unies. Nous interagissons également avec d'autres fonctionnaires des Nations unies sur ce cas.

Monica NGALULA

La Lettre du CAD

Auteur : CAD

Directeur : Trésor NZILA KENDET

Rédaction : Trésor NZILA, Dimitri SOBEKELA,
Monica NGALULA, Glenn BOUKA, Guerschom
GOBOUANG, Mawakani MILANDOU, M.MASSALA



1620, Av des 3 Martyrs, entre la
pharmacie Jagger et l'arrêt de bus Papa
Gaz, Batignolles

+ (242) 05 533 07 63/06 607 20 25

cadev.cg@gmail.com www.cad-cg.org



@242cad

Cad Congo



Vos suggestions aux adresses ci-dessus permettront d'améliorer la qualité du bulletin

Les autochtones n'ont pas de terres

A Enyellé, dans le département de la Likouala, les populations autochtones ont perdu leurs terres ancestrales. Ce qui exacerbe davantage leur vulnérabilité.

« Ces terres du village Akolo nous appartiennent. C'est mon arrière-grand-père qui l'a découvert. Ce village était un campement de chasse et de pêche », retrace Akou, autochtone et arrière-petit-fils de Yengue Joseph. Akolo est un village mixte d'environ 723 habitants dont 475 autochtones. Créé il y a environ 90 ans par Yengue Joseph et Mboma Mohamed, deux autochtones venant de la République Centrafricaine, ce village se situe dans la concession forestière de la CIB-OLAM, dans l'Unité Forestière Aménagée (UFA) Mimbeli-lbenga. Plusieurs villages autochtones dans le département de la Likouala appartiennent à des autochtones, mais ils sont confrontés à des problèmes de gestion de ces villages et surtout d'accessibilité à ces terres du fait de leur exploitation par des sociétés forestières, minières et autres.

Ces concessions forestières réduisent l'accès à l'utilisation des ressources. Ce qui renforce la vulnérabilité et la précarité chroniques en milieux autochtones. La reconnaissance des territoires ou terres fonciers coutumiers des autochtones ne devrait plus se poser avec acuité 11 ans après l'adoption de la loi N°05 du 25 février 2011 portant « promotion et protection des populations autochtones » qui en son article 32 indique : «... en l'absence des titres fonciers, les populations autochtones conservent leurs droits fonciers coutumiers préexistant ». Que fait le Comité interministériel sur les questions autochtones ? Le manque de volonté politique coûte cher à ces congolais considérés comme des « sans droits ».

N. Massala



NATIONAL
ENDOWMENT
FOR
DEMOCRACY

SUPPORTING FREEDOM AROUND THE WORLD